Fenêtres sur classes

Journal du SNUipp-Guyane

novembre 2008 | **numéro 96**

Directeur de publication : Jean-Noël Grandvillemin

Imprimé par nos soins – n°CPPAP 4246D73S- Prix : 1 Euro

Grève du 20 novembre

Une incontestable réussite. Et les suites ?

Sommaire :

P 2, 3 et 4 : Maux d'ordre : un abécédaire des motifs de mécontentement. Mais où sont les parents d'élèves ?

P 5 : Le plan du recteur pour les contractuels

P 6 : Permutations.

P 7 : Promotions

P 8 : Que deviendra l'ASH sans le A ? SH ? Réanimation pédagogique à Cayenne.

Suppléments :

Fiches de suivi syndical permutations et promotions.

Profession de foi SNUipp.

Tout d'abord, dans le cadre des manifestations contre le prix de l'essence en Guyane, le SNUipp a exprimé son soutien au mouvement dans un communiqué publié dès le 25 novembre.

En effet, les enseignants subissent, comme les autres catégories socioprofessionnelles à des degré divers, un surcoût insupportable lié à leurs trajets pour se rendre à leur travail ou dans le cadre de leurs missions. Nous ne pouvions donc qu'être solidaires.

Concernant les suites de la grève du 20 novembre, le SNUipp a porté, au niveau national, les propositions d'une journée unitaire de manifestations délocalisées avec les parents d'élèves et d'une nouvelle journée de grève unitaire début décembre dans l'Education.

L' UNSA, le SGEN et la FAEN ne souhaitent pas appeler à une journée de grève en décembre. FO ne s'est pas prononcé.

Les tractations ont finalement débouché sur la décision d'organiser une journée nationale de manifestations le mercredi 10 décembre .

Vu le contexte actuel, nous n'avons pas pu nous concerter localement sur l'organisation de cette journée ni sur un éventuel appel à la grève comme cela s'est fait dans d'autres départements.

Mais, d'autres actions sont aussi possibles : gel des heures de soutien, refus de faire les évaluations…

Dans l'attente, restons mobilisés et signons les différentes pétitions accessibles, sur le site du SNUipp (http://www.snuipp.fr), pour la défense des RASED, de la maternelle, des associations éducatives...

J-N G.

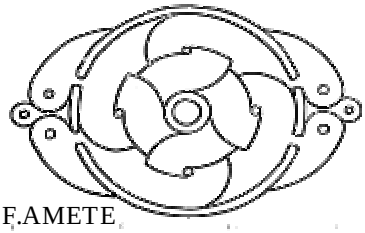

F.AMETE

Syndicat National Unitaire

des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC

Bât. F n°24, cité Mont-Lucas 97300 CAYENNE

Tél : (05.94) 30.89.84 ou (05.94) 30.13.52

Fax : (05.94) 30.51.03 - E-mail: snu973@snuipp.fr

Site web : http://973.snuipp.fr

Maux d'ordre

Les Enseignants de la Guyane, du 1er degré et 2nd degré, ont massivement répondu à l'appel à la grève lancé par la majorité des syndicats à l'image de leurs homologues nationaux. 80% d'entre eux ont déserté leurs classes et environ 300 personnes ont défilé dans les rues de Cayenne. Il semblerait que la profession se retrouve dans les positions « *passéistes* » et « *démodées* » de leurs syndicats et que « *la culture de la grève* » ait encore de l'avenir, n'en déplaise à M. Xavier Darcos, Ministre de l'Education Nationale. Le mépris affiché du gouvernement face au ras le bol enseignant a trouvé écho dans le positionnement du préfet, absent encore une fois du département, et de M. Wacheux, Recteur d'Académie, qui n'a pas jugé bon de se déplacer jusqu'à la préfecture à l'invitation de la délégation intersyndicale.

Petit tour d'horizon des mécontentements qui ont réuni la profession.

A comme…

Associations intervenant dans le domaine de l'éducation

En octobre, les associations ont appris par courrier que le ministère leur supprimait 25 % des subventions pour 2008 et encore 25 % en 2009 (www.Libération.fr). Par ailleurs, les enseignants qui y étaient détachés vont leur être repris. Certaines associations, qui faisaient notamment de l'aide aux devoirs dans les banlieues, risquent de disparaître. Un peu « limite » à l'heure du plan Espoir Banlieue !

Aide personnalisée

Application en catastrophe ! Voilà le mode de fonctionnement, décidément de plus en plus récurent, de notre Académie. 4 jours pour mettre en branle le soutien pour certaines écoles guyanaises avec, pour certaines circonscriptions, des horaires abracadabrantesques « recommandées ». Les conseils d'école se défendent et le bras de fer est engagé.

Agence Nationale de Remplacement

De l'intérim pour le remplacement, une batterie de vacataires exploités qui boucheront les trous. Notre ministre n'a jamais entendu parler de la continuité pédagogique et pense bien remettre tous ces titulaires mobiles devant des classes définitivement ! Après les RASED, les toutes petites classes de maternelle, ZIL et brigades sont sur la liste des espèces en voie de disparition !

B comme…

Budget

11 200 suppressions de postes cette rentrée, 13 500 pour 2009. Une broutille, selon M. Xavier Darcos, l'Education nationale emploie 800 000 enseignants ! 900 postes seront supprimés dans l'enseignement supérieur. Indolore, selon Valérie Pécresse qui affirme que sa première priorité est de lutter contre l'échec des premières années à l'université en renforçant l'encadrement des étudiants ! Par contre, le parent pauvre de l'Etat peut se permettre de dépenser 100 000 euros, montant de l'appel d'offre passé par le ministère, pour la mise en place d'une « *veille d'opinion sur internet* » visant à repérer « *les leaders d'opinion, les lanceurs d'alerte et analyser leur potentiel d'influence et leur capacité à se constituer en réseau* ». Nous qui écrivons ces lignes, sommes ravies et fières de revêtir ces qualificatifs et continuerons vaille que vaille ce que nous préférons appeler « une conscience citoyenne active et réactive » !

> ***La précarité s'installe durablement dans la profession. Nous nous soulevons encore une fois contre cet état de fait et réclamons la titularisation par voie de concours, la pérennisation des contrats, une meilleure rémunération et de la formation pour tous les personnels précaires.***

C comme…

Contractuels, EVS, AVS…

Pas payés, pas régularisés (avis d'affectation en attente), pas réembauchés sans motifs valables, on leur permet cependant d'accéder cette année aux élections professionnelles et de disposer de leurs propres instances paritaires. La précarité s'installe durablement dans la profession. Nous nous soulevons encore une fois contre cet état de fait et réclamons la titularisation par voie de concours, la pérennisation des contrats, une meilleure rémunération et de la formation pour tous les personnels précaires.

(Cf. politique du SNUipp concernant les contractuels dans le journal d'octobre, pages 4 et 5)

D comme…

Dialogue social

Consultations des syndicats pour la forme, les réformes sont déjà arrêtées. M. le Ministre ne s'en cache pas : *«Pas question de cogérer avec les syndicats». «Par définition, depuis que nous organisons le travail à l'éducation nationale, il y a une résistance des appareils qui n'est pas celle des professeurs. Les professeurs méritent mieux que d'avoir des syndicats dont la fonction principale est d'organiser la résistance au changement comme si le monde ne changeait pas autour de nous»*, poursuit-il. Le ministre estime également que *«les Français auront le sentiment d'avoir vu cela 30 fois». «La casse du service public, le manque de moyens, la colère des personnels, le ministre qui n'entend pas, le mépris. Combien de fois, a-t-on entendu cela depuis une trentaine d'années?»*. Sans commentaire.

E comme…

EPEP

Une proposition de loi relative à la création des EPEP (Etablissements Publics d'Enseignement Primaire) a été déposée par trois députés UMP toujours sans aucune consultation des organisations syndicales.

Une provision budgétaire associée à la création des EPEP (500 postes de per-

sonnels administratifs) est incluse dans le projet de loi de finance 2009 alors même que la loi n'est pas votée !

Cette réforme a pour but de placer les écoles maternelles et élémentaires sous la tutelle des collectivités territoriales et de faciliter leur mise en concurrence

Sans exclure toute réflexion sur l'évolution du statut de l'école, le SNUipp pour sa part revendique un renforcement des prérogatives du conseil des maîtres. Concernant le statut du directeur de l'EPEP, le SNUipp réaffirme son opposition à la mise en place d'un statut qui ne pourrait que diviser la profession, éloigner le directeur du reste des enseignants, sans apporter de réelles améliorations à la direction et au fonctionnement des écoles.

F comme...

Formation

La suppression de 3 000 postes au concours du 1er degré témoigne d'une volonté réaffirmée de supprimer à terme la formation initiale dispensée par les IUFM pour la remplacer par un simple compagnonnage. Ce sont toute la recherche pédagogique et le rôle des maîtres-formateurs qui sont ainsi niés.

M comme...

Masterisation

Nicolas Sarkozy avait assuré sa volonté de voir les enseignants détenteurs d'un master pour pouvoir revoir à la hausse les rémunérations. Les universités devront les présenter pour janvier mais certaines avouent ne pas pouvoir tenir le délai. Le collectif « SNESUP, Sauvons la recherche » réclame un moratoire.

Maternelle

« *L'école n'a pas vocation à accueillir les enfants de 2 ans. C'est une école à part entière* ». Selon le rapport de la commission sénatoriale sur l'accueil des enfants de 2 à 3 ans des rapporteurs UMP, Monique Papon et Pierre Martin, l'école maternelle est là pour transmettre et non pour faire grandir, se développer et apprendre ??. Il faut, selon eux, « *imaginer* » une nouvelle forme d'accueil « *le jardin d'éveil* ». Nadine Morano, secrétaire d'Etat à la famille, précise qu'il s'agirait de transformer certaines salles de maternelle en structure d'accueil payante pour les familles dont l'encadrement serait effectué par du personnel non enseignant et une mise en place à la charge des collectivités.

Le message est clair, les professeurs ne luttent pas pour améliorer leurs situations individuelles mais pour l'école de la République à laquelle ils sont attachés.

Mépris

70% de grévistes ce 20 novembre dans le 1er degré, 50% dans le 2nd, des enseignants du supérieur dans la rue, 220 000 manifestants un peu partout en France. Les banderoles proclament : « *Contre les suppressions massives de postes, pour l'abandon des réformes de régression pour les jeunes et les personnels*». Le message est clair, les professeurs ne luttent pas pour améliorer leurs situations individuelles mais pour l'école de la République à laquelle ils sont attachés. Que *«la question»* soit celle *«des services»* rendus par l'Education et de l'amélioration de la rémunération des enseignants selon Xavier Darcos concernant les suppressions de postes, leur importent peu. Que *«cela montre qu'il y a dans ce ministère une culture de la grève qui nous empêche de parler des choses réelles, des questions qui concernent les élèves »* et que *« le monde, la France avancent plus vite que les cortèges»* ne les touchent guère. «*Tout à fait d'accord! Et même, combat d'arrière garde!*», ont déclaré deux psychologues scolaires de la région de Lille à la presse (libélille.fr), «*on ne manifeste pas pour notre confort personnel. Mais pour les familles en difficulté. On a vu des gamins en difficulté réussir grâce aux réseaux d'aide, et on ne veut pas que ça s'arrête*».

Réseaux en danger : 3000 suppressions prévues par an sur trois ans, soit un plus d'un quart des postes. Les enseignants spécialisés concernés seront réaffectés sur des postes ordinaires, avec charge de classe, afin de combler les suppressions de postes et départs à la retraite.

Nous nous permettons de rappeler à l'Etat Français que si celui-ci veut « moraliser » les appareils financiers et les grandes entreprises, il devrait balayer devant sa porte et apprendre à ses gestionnaires à respecter leurs employés.

N comme...

Nouveaux programmes

Suite au sondage SOFRES commandé en avril 2008 par le ministère de l'Education Nationale « *Etude sur la perception des nouveaux programmes par les parents d'élèves* » (http://media.education.gouv.fr), une autre étude par mailing a été menée sur l'Hérault. Plus de 136 écoles ont répondu, ce qui correspond à plus de 950 enseignants, soit près du double des 500 parents d'élèves interrogés par le ministère.

A la question, *comment qualifieriez-vous l'avis que vous avez rendu lors de la journée de consultation sur les nouveaux programmes ?* 91 % des enseignants ont un avis défavorable sur ces nouveaux programmes (36 % défavorable, 55 % très défavorable). Seul 8 % ont un avis nuancé. Il n'y a eu qu'une réponse favorable.

A la question, *est-ce que ces programmes sont plus simples ?* 43 % pensent qu'ils sont plus simples contre 57 %. Mais sur les 43 % estimant que les programmes sont plus simples, 88 % n'apprécient pas cette simplification (certains utilisent le terme de « simplistes » ou « réducteurs »).

Enfin, 81 % des enseignants estiment que *les programmes ne permettront pas l'amélioration des résultats des élèves*, voire les aggraveront. 15 % pensent qu'ils seront sans aucune influence et 4 % sont sans opinion. Aucun enseignant n'estime qu'ils permettront aux élèves de progresser. (http://www.mediapart.fr)

Il serait intéressant de connaître votre avis et de comparer les résultats obtenus à ceux de l'Hérault. Les nouveaux programmes ont été soumis à la consulta-

tion et à la demande de vos IEN, vous avez tous travaillé sur la question. Qu'en est-il des résultats de cette enquête ?

R comme…

RASED

Réseaux en danger : 3000 suppressions prévues par an sur trois ans, soit un plus d'un quart des postes. Les enseignants spécialisés concernés seront réaffectés sur des postes ordinaires, avec charge de classe, afin de combler les suppressions de postes et départs à la retraite. Le ministère de l'éducation nationale propose de remplacer les heures en moins pour ces élèves en difficulté par les deux heures dégagées dans toutes les écoles avec la réforme de la semaine de quatre jours. La sonnette d'alarme avait été tirée dès l'annonce par voie de presse de la suppression du samedi et la mise en place des aides personnalisées. Malheureusement, ce que nous craignons se confirme mais une résistance se forme, notamment à Vaulx-en-Velin où les enseignants en RASED ont refusé d'assurer ces deux heures. Une position de principe qui semble s'étendre peu à peu dans certaines académies (Lyon) où les heures de soutien sont de plus en plus « suspendues ».

Localement, des pétitions ont été signées par les membres de différents Conseils d'Ecole et une pétition en ligne http://www.sauvonslesrased.org a recueilli presque 200 000 signatures.

Revalorisation

L'année 2009 serait *«celle des enseignants»*. Nous attendions un vaste plan de revalorisation des salaires là ou on assiste à des annonces du genre 1500 euros pour les débuts de carrière, 500 euros pour les profs prenant trois heures supplémentaires, une prime exceptionnelle de 400 euros pour les enseignants faisant passer les évaluations CE1 et CM2 en février prochain ou un prêt à taux zéro pour aider les enseignants ayant obtenu une mutation. Tout cela sans aucune concertation. On demeure dans une logique de prises de mesures particulières et de fragmentation des carrières.

S comme…

Service Minimum d'Accueil

Interrogé sur le service minimum d'accueil (SMA) dans le primaire, M. Darcos a fait valoir qu'il s'agissait *«d'une pure question politique»*. *«Il y a des mairies de gauche où les parents vont avoir la double peine* [pas d'accueil des enfants, prise d'un jour de congé pour les parents], *des communes de gauche où il y a les congés forcés. Je ne vois pas pourquoi il y aurait les congés forcés Delanoë à Paris et les congés forcés Collomb à Lyon»*. Il nous parait clair à nous qui sommes du terrain que l'on a affaire à une *« pure volonté politique »* de casser le droit de grève.

Le constat est simple. Pour une commune comme Kourou, pas de service d'accueil dans certaines écoles ou un service d'accueil pour très peu élèves dans d'autres. Le personnel municipal, contraint à prendre en charge les élèves, n'a toujours pas de réponses concernant l'engagement de leur responsabilité en cas d'accident et leur mécontentement s'accroît.

Tels sont les maux des enseignants (la liste n'est pas exhaustive) et de quel ordre ! Autant de combats que nous continuons à mener, autant de raisons d'être solidaires, de marcher d'un même pas et de se faire entendre d'une seule voix.

Le 2 décembre, votez !

Amalia Chabaud et Hélène Bracale

Mais où sont les parents d'élèves ?

Nous venons de le voir dans l'article précédent, les sujets d'inquiétude, de colère, de refus ne manquent pas. Mais ces attaques contre le service public d'éducation ne concernent-elles que les enseignants ? Les parents d'élèves n'ont-ils pas conscience du drame qui se joue ? C'est pourtant bien avant tout l'avenir de leurs enfants qui est hypothéqué !

Lors de la préparation de la grève, nous avions invité la FCPE-Guyane à venir, sinon nous appuyer, du moins donner son avis et faire des propositions. Nous n'avons pas obtenu de réponse.

Au niveau national, la FCPE a compris les enjeux. C'est ainsi qu'on peut lire sur son site les communiqués ci-contre.

J-N G.

Service minimum d'accueil : les parents ne sont pas à vendre !

Ce que veulent les parents d'élèves, c'est un service public d'Education nationale, pas une garderie nationale.

...

Ce que veulent les parents, eux, c'est conserver leur Ecole maternelle, c'est que les enseignants absents soient remplacés dès le premier jour, c'est que l'on cesse de supprimer des postes à tout va, c'est que les enfants puissent étudier à l'Ecole dans des conditions satisfaisantes.

Ce que veulent les parents d'élèves, c'est qu'on les écoute et qu'on les considère, et pas qu'on les achète pour pallier les carences du ministre et organiser une garderie en cas de grève.

Ce que veulent les parents d'élèves, c'est un service public d'Education nationale, pas une garderie nationale.

La maternelle, pièce maîtresse de la démolition de l'école

Les parents d'élèves trouvent inacceptable toute remise en cause de l'accueil en maternelle, structure gratuite pour les enfants de 2 à 6 ans au profit de " jardins d'éveil ".

La FCPE rappelle que les parents sont attachés à l'école maternelle et contrairement aux propos de M. Papon et P. Martin la baisse du nombre d'enfants scolarisés à 2 ans est bien liée à la diminution progressive du nombre de places offertes aux familles.

Dans la lutte effrénée affichée par le gouvernement contre l'échec scolaire, la scolarisation en maternelle devrait donc rester une pièce maîtresse.

Dans l'intérêt des enfants, il faut donc développer et améliorer l'Ecole maternelle sur tout le territoire.

Le plan du recteur pour les contractuels

Le recteur a invité, le 17 novembre, les organisations syndicales et les collectifs pour leur exposer son plan en faveur des contractuels. Les objectifs sont la recherche d'une stabilité pédagogique des équipes enseignantes et le besoin, pour les contractuels, d'une assurance de réemploi sur un même poste.

Exposé du recteur :

Le principe consiste à proposer aux contractuels volontaires et « méritants » un contrat de trois ans sur le poste qu'ils occupent. Ce contrat implique un engagement réciproque : le contractuel s'engage à passer le concours (CRPE ou CAPES) et l'administration à lui en faciliter la préparation. Une fois le contrat signé, il pourra toujours être rompu par le recteur !

La démarche sera obligatoirement individuelle de la part des contractuels qui devront se porter candidats dans un désir d'implication et d'engagement dans leur mission.

Le processus devra être bouclé avant le 15 décembre, c'est la raison pour laquelle il n'y aura pas de négociation pour la prochaine rentrée, elle n'interviendra que pour la rentrée 2010 !!!

Plusieurs questions viennent immédiatement à l'esprit :

Qui sont ces contractuels méritants ?

Ce sera aux chefs d'établissements ou aux IEN de faire le tri après entretien. Le recteur leur fait entièrement confiance quand à leur objectivité ! Une grille d'évaluation claire, simple et harmonisée sera élaborée et les contractuels en auront connaissance. Seront pris en compte le comportement, l'attitude, l'effort dans l'exercice de la profession, le projet personnel du contractuel. Tous les « filets de sécurité » possibles seront mis en place pour éviter toute dérive.

Combien seront concernés ?

Le recteur est resté assez vague (entre 100 et 300 !) sur à peu près 800 contractuels.

Sur quels postes ?

Il faudra nécessairement bloquer des postes sur trois ans (postes profilés pour les contractuels dans les opérations du mouvement intra départemental). Il ne s'agira que de postes vacants, mais répartis sur l'ensemble du département. Un quota sera défini en fonction des besoins de l'académie. Cela impliquera également de limiter la capacité d'accueil de l'académie, c'est-à-dire empêcher l'entrée d'enseignants contractuels et/ou titulaires venant de l'extérieur.

Premières réactions du SNUipp :

Ce plan nous ayant été dévoilé sans information préalable, nous n'avons pas pu réagir dans le détail mais nous avons tout de même soulevé les objections suivantes :

1 - Nous sommes très sceptiques quant au calendrier très serré qui est imposé. Comment, d'ici le 15 décembre, avertir tous les contractuels (jusqu'à Trois Sauts ou Antecum-Pata), leur laisser le temps de rédiger leur lettre de candidature, les convoquer pour un entretien, rassembler toutes ces données et établir la liste des « heureux élus » ?

2 - Nous sommes très circonspects sur les fameux filets de sécurité quand on a vu que l'exemple de l'arbitraire vient du recteur lui-même (refus de réemployer un contractuel de St-Laurent, dont les rapports d'inspection et du chef d'établissement étaient excellents, pour la seule raison qu'il était l'un des animateurs des grèves de mai-juin 2008). Contrairement au recteur, nous n'avons pas une confiance aveugle dans l'objectivité et l'équité des chefs d'établissements ou des IEN.

3 - Que se passera-t-il à l'issue du contrat de trois ans ? Que se passera-t-il pour les 600 ou 700 qui ne seront pas choisis ?

4 - Ce processus n'est pour nous qu'une sorte de consécration de la précarité, destinée à écraser dans l'œuf toute velléité de contestation ou de libre expression des contractuels qui seront encore plus soumis aux caprices et l'autoritarisme de leurs supérieurs hiérarchiques.

5 - Limiter la capacité d'accueil d'un département fortement déficitaire nous semble une absurdité.

6 - Iniquité totale dans le principe : le contractuel en poste à Rémire-Montjoly qui rentrera dans ce processus, restera à Rémire-Montjoly trois ans, celui qui est en poste à Papaïchton se verra proposer de rester trois ans à … Papaïchton, même si ça ne l'intéresse pas.

7- Risque de voir les différentes catégories de personnels se dresser les unes contre les autres (c'est peut-être d'ailleurs un des buts recherchés : diviser pour régner). En effet, comment un titulaire va-t-il réagir quand il verra qu'il ne peut pas intégrer l'Ile de Cayenne après quatre ou cinq ans en site isolé parce que le nombre de postes disponibles diminue chaque année pour les réserver aux contractuels ?

8 - Les volets formation et aide à la titularisation n'ont pratiquement pas été évoqués.

9 - A notre question sur la nouvelle grille d'évolution des salaires, le recteur a répondu que nous en aurions communication. Seuls changent les temps de passage d'un échelon à l'autre mais, pour lui, ce n'est qu'une étape (pas très importante a-t-il précisé !) dans le processus.

Ces quelques points ne sont que nos réactions « à chaud ». Le SNUipp va approfondir sa réflexion dans les jours qui viennent et définir sa position pour la prochaine réunion qui était prévue durant la semaine du 24 au 27 novembre, mais qui n'a bien sûr pas pu avoir lieu en raison des circonstances. Les premières réactions des collègues par mail, suite à notre appel, sont unanimement contre le blocage de postes sur l'Ile de Cayenne et Kourou.

J-N G.

Pour suivre l'actualité et rechercher des infos, n'hésitez pas !

Consultez le site du SNUipp-Guyane : http://973.snuipp.fr

Nous sommes très circonspects sur les fameux filets de sécurité…

Contrairement au recteur, nous n'avons pas une confiance aveugle dans l'objectivité et l'équité des chefs d'établissements ou des IEN.

Permutations informatisées

La note de service publiée dans le BOEN Spécial n° 7 du 6 novembre 2008 fixe les modalités de participation aux permutations nationales. La saisie se fait par Internet (I-prof).

Peuvent participer aux permutations les instituteurs et professeurs des écoles titulaires au moment de la demande, ainsi que les fonctionnaires de catégorie A détachés dans le corps des PE.

Ne peuvent pas participer aux permutations les professeurs des écoles stagiaires. Le rectorat de Guyane interdit également la participation aux enseignants formés à l'IUFM de Guyane et n'ayant pas accompli trois années d'enseignement dans le département (sauf rapprochements de conjoints). Le SNUipp s'est toujours opposé à cette restriction.

Pour avoir le dossier complet « Changer de département »
Consultez le site du SNUipp-Guyane : http://973.snuipp.fr

Calendrier des opérations

Du jeudi 20/11/2008 au lundi 08/12/2008 : saisie des vœux sur I-prof.

Du mardi 09/12/2008 au jeudi 11/12/2008 : envoi des confirmations de demande dans votre boîte I-prof.

A partir du vendredi 19/12/2008 : retour des confirmations de demande et des pièces justificatives au rectorat.

Janvier 2009 : contrôle et mise à jour des listes départementales ; vérification des vœux et barèmes ; examen des demandes de 500 points de bonification exceptionnelle au titre du handicap.

Vendredi 20/02/2009 : date limite d'enregistrement des demandes tardives pour rapprochement de conjoints et pour les demandes d'annulation et modification de candidature.

Mars 2009 : résultats communiqués par le SNUipp et par I-prof.

Barème

Les barèmes sont contrôlés par la CAPA. N'hésitez pas à envoyer le double de votre dossier aux délégués du SNUipp pour un suivi personnalisé de votre dossier : ils pourront vous conseiller dans votre stratégie, calculer votre barème, consulter les statistiques des années précédentes…

A - Echelon au 31/12/2008, quantifié de 18 à 39 points pour les instituteurs, de 22 à 39 points pour les P. E.

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs	18	18	22	22	26	29	31	33	33	36	39
P.E.	-	-	22	26	29	33	36	39	39	39	39
P.E. hors cl.	36	39	39	39	39	39	39				

B - Ancienneté dans le département

Au-delà de 3 ans, en tant que titulaire, compter 2 points par année complète et 2/12e de points pour chaque mois entier (jusqu'au 31/08 de l'année de la demande) à l'exception des durées de mise à disposition, de détachement, de MAD autres que celles admises au sens du CNACEP ou des CRACEP (Comité National des Associations Complémentaires de l'Enseignement Public) de disponibilité ; en congé parental l'ancienneté compte pour moitié.

Dix points supplémentaires sont accordés par tranche de cinq ans d'ancienneté dans le département après le décompte des trois ans.

Exemple avec 20 ans d'ancienneté au-delà des 3 ans : 20 x 2 = 40 + 40 (4 tranches de 5 ans x10) = 80

C - Mutation pour garde d'enfant alternée et droit de visite

20 points sont accordés pour une demande de mutation suite à une décision judiciaire de garde alternée ou de droit de visite d'au moins un enfant. Ces points sont accordés pour le vœu correspondant au lieu de résidence de l'enfant.

D - Rapprochement des conjoints

La notion de séparation est reconnue pour une demande de rapprochement de conjoint lorsque les conjoints sont l'un et l'autre en activité dans des départements distincts professionnellement.

150 points sont accordés sur le 1er vœu qui doit permettre le rapprochement de conjoint et sur les départements limitrophes. Cette notion s'applique :

- aux couples mariés avant le 1er septembre 2008 ;

- aux partenaires liés par un PACS qui certifient d'un avis commun d'imposition en 2007 (si pacsés avant le 01/01/2008) ou de l'attestation du PACS ainsi qu'une déclaration sur l'honneur signée par les deux partenaires de se soumettre à une imposition commune si pacsés entre le 01/01/2008 et le 01/09/2008.

- aux couples vivant maritalement avec reconnaissance commune d'au moins un enfant né, ou ayant reconnu par anticipation au plus tard le 01/01/2009 un enfant à naître.

La situation doit être justifiée au 1er septembre 2008.

Le conjoint doit avoir une activité professionnelle dans le département sollicité en premier vœu. Les points pour rapprochement de conjoints portent aussi sur les autres vœux correspondant à des départements limitrophes. Lorsque le conjoint exerce dans un pays étranger limitrophe de la France, les points pour rapprochement de conjoints sont attribués pour les départements français proches de la frontière. Lorsque le conjoint est inscrit au service de l'emploi, cette inscription devant se faire obligatoirement dans le département lieu de la résidence privée, la notion de rapprochement de conjoint est prise en compte sous réserve de compatibilité entre résidence professionnelle et privée.

Pour bénéficier de ces points, il faut être :

- en activité,
- en disponibilité de droit,
- en congé parental ou de présence parentale,
- en congé de longue maladie ou de longue durée.

Ne peuvent pas bénéficier de ces points : les enseignants des écoles dont le conjoint s'est installé dans un autre département à l'occasion d'une admission à la retraite.

E - Enfants à charge de moins de 20 ans

15 points pour les trois premiers enfants puis 20 points pour chaque enfant

supplémentaire. Ces points sont accordés uniquement sur les vœux permettant le rapprochement de conjoints.

Les enfants doivent avoir moins de 20 ans au 1er septembre de l'année scolaire en cours au moment de la demande et être nés avant la date limite pour les demandes de modifications de candidatures.

F - Durée de séparation pour rapprochement de conjoints

50 points pour chaque année scolaire de séparation, 100 points de bonification la deuxième année *(1 an = 50 points ; 2 ans = 200 points ; 3 ans = 250 points...)*. L'année scolaire en cours compte pour une année si la séparation est effective au 01/09/2008.

Ne comptent pas pour ces points : les durées où un des conjoints est en disponibilité, congé longue durée ou longue maladie, congé parental ou de présence parentale, non activité pour étude, mis à disposition, détachement, inscrits au service de l'emploi, en service national.

Pour bénéficier de la réduction d'impôts,
Syndiquez-vous avant le 31 décembre 2008 !

G - Capitalisation pour renouvellement du 1er vœu

5 points pour chaque renouvellement annuel du 1er vœu.

H - Majoration exceptionnelle de 500 points

Procédure : Les collègues doivent en formuler la demande auprès du recteur.

Critères retenus : seule est prise en compte la situation des candidats, de leur conjoint ou celle de ses enfants à charge, qui sont reconnus en situation de handicap. L'objectif de la bonification devra avoir pour conséquence d'améliorer les conditions de vie de l'agent handicapé. La loi a élargi le champ des bénéficiaires et couvre la situation des personnels qui, les années précédentes, présentaient un dossier pour raisons médicales graves au titre de l'article D322-1 du Code de la sécurité sociale pour eux, leur conjoint ou un enfant.

L'attribution est faite par le recteur après consultation du groupe de travail.

Attention ! L'attribution des 500 points supplémentaires n'implique pas que les bénéficiaires obtiennent automatiquement leur intégration dans le département demandé.

Promotions

Pour être promu

Il faut être promouvable. Etre promouvable, c'est avoir l'ancienneté requise dans un échelon permettant une éventuelle promotion à l'échelon supérieur (au grand choix, au choix ou à l'ancienneté). Voir les tableaux d'avancement ci-contre donnant les barèmes des derniers promus l'année dernière.

Exemple : un PE au 8ème échelon depuis le 01/03/2006 sera promouvable au 9ème échelon le 01/09/2008 au grand choix (2 ans 6 mois), le 01/03/2010 au choix (4 ans) et le 01/09/2010 à l'ancienneté (4 ans 6 mois).

Etre promu nécessite d'être promouvable et d'avoir le barème nécessaire pour être dans les 30% qui seront promus au grand choix ou les 5/7ème qui seront promus au choix. Les promotions à l'ancienneté sont automatiques.

Les promotions instituteurs se font par année civile, du 1er janvier au 31 décembre, celles des PE par année scolaire, du 1er septembre au 31 août.

Le barème :

AGS (au 31/12/08 pour les instits, au 31/08/08 pour les PE) +

Note pédagogique* x 2

***Correctif administratif : plafond 19,75**
- + 3 ans : 1pt
- + 4 ans : 1,5 pt
- + 5 ans : 2 pts

Avancement des instituteurs

Échelons	Choix	Mi-choix	Ancienneté
du 5ème au 6ème *barème du dernier promu*	1 an 3 mois *Aucun promu*	1 an 6 mois *automatique*	
du 6ème au 7ème *barème du dernier promu*	1 an 3 mois *Aucun promu*	1 an 6 mois *35,333*	2 ans 6 mois *automatique*
du 7ème au 8ème *barème du dernier promu*	2 ans 6 mois *49,250*	3 ans 6 mois *43,833*	4 ans 6 mois *automatique*
du 8ème au 9ème *barème du dernier promu*	2 ans 6 mois *47,167*	3 ans 6 mois *43,333*	4 ans 6 mois *automatique*
du 9ème au 10ème *barème du dernier promu*	2 ans 6 mois *53,333*	4 ans *52,750*	4 ans 6 mois *automatique*
du 10ème au 11ème *barème du dernier promu*	3 ans *60,583*	4 ans *69,083*	4 ans 6 mois *automatique*

Avancement des professeurs des écoles

Échelons	Grand choix	Choix	Ancienneté
du 1er au 2ème *barème du dernier promu*	3 mois *automatique*		
du 2ème au 3ème *barème du dernier promu*	9 mois *automatique*		
du 3ème au 4ème *barème du dernier promu*	1 an *automatique*		
du 4ème au 5ème *barème du dernier promu*	2 ans *29,000*	2 ans 6 mois *automatique*	
du 5ème au 6ème *barème du dernier promu*	2 ans 6 mois *34,000*	3 ans *31,000*	3 ans 6 mois *automatique*
du 6ème au 7ème *barème du dernier promu*	2 ans 6 mois *43,583*	3 ans *38,000*	3 ans 6 mois *automatique*
du 7ème au 8ème *barème du dernier promu*	2 ans 6 mois *52,917*	3 ans *43,917*	3 ans 6 mois *automatique*
du 8ème au 9ème *barème du dernier promu*	2 ans 6 mois *63,917*	4 ans *52,417*	4 ans 6 mois *automatique*
du 9ème au 10ème *barème du dernier promu*	3 ans *70,417*	4 ans *62,317*	5 ans *automatique*
du 10ème au 11ème *barème du dernier promu*	3 ans *75,583 **	4 ans 6 mois *69,500*	5 ans 6 mois automatique

Que deviendra l'ASH sans le A ? SH ?

La suppression des RASED avance à grands pas, avec **3000 postes E et G** (soit plus d'un tiers des postes) fermés dès la rentrée, sans aucune autre reconnaissance pour ces enseignants qui ont fait l'effort de se spécialiser, que celle de leur demander, pour conserver leur indemnité, d'enseigner dans les secteurs où les difficultés scolaires sont importantes ! Non seulement on ferme votre poste, mais encore on vous désigne votre poste de réaffectation !

Ces enseignants sont déçus, inquiets, se demandent à quelle sauce ils seront mangés, de quel code prioritaire ils bénéficieront, qui parmi eux seront les heureux élus ? Selon quels critères ? De réelles études de besoin ou des anticipations de départs à la retraite ? L'IEN de Cayenne-nord/Rémire demande aux maîtres E d'ajouter des écoles à leurs secteurs d'intervention, alors même que Mme Assard avait entériné des fermetures de CLAD par manque de besoins !

Le **A** de ASH signifie **Adaptation** ; c'est ce secteur que le gouvernement Darcos/Sarko assassine à grands coups de décrets, pour le plus grand bien des élèves en grande difficulté : fermeture des **CLAD** et des **postes G**, fermeture probable des **SEGPA**, qui constituent le dispositif Adaptation dans le 2° degré. Sur ce plan, nous sommes précurseurs en Guyane, puisque l'IEN ASH persiste et signe encore une fois avec une circulaire non conforme au texte ministériel (voir journal décembre 2007), qui impose aux enfants d'avoir deux années de retard pour pouvoir demander une orientation en SEGPA ; ainsi les 6° SEGPA voient leur effectif nettement diminuer cette année, et cela continuera gentiment, sauf si les écoles font des calculs stratégiques :

- selon sa date de naissance, on garde cet élève encore une année pour pouvoir proposer un dossier SEGPA l'an prochain, pas très sérieux comme argument pédagogique !

- le collège s'occupera de son dossier SEGPA, avec ou sans maintien en 6°, encore faut-il que le COPSY ait le temps de faire le bilan, malheureusement c'est rarement le cas.

Nous attendons d'autres idées….

Des RASED ne resteront que les **psychologues scolaires**. Pour combien de temps ? Que deviendront leurs missions sans les équipes des RASED dont ils font partie et dont dépend leur travail ? A ce propos : deux postes ont été « provisoirement fermés » (Apatou et St Georges). A ce jour, Apatou, Apagui, Grand-Santi et Monfina ne bénéficient de la présence d'aucun psychologue scolaire ; ce sont des missions du SESSAD de St-Laurent qui effectueront des bilans en vue de monter des dossiers MDPH.

Pour ce qui est du **SH** (**Scolarisation des enfants Handicapés**), quoi de neuf dans notre département ? La **MDPH** traite les dossiers avec 10 mois de retard et une équipe toujours incomplète (présence incertaine d'un médecin, présence temporaire d'un psychologue…), aucune communication n'existe entre cette instance et les écoles, aucun PPS (projet personnalisé de scolarisation) n'a été rédigé, j'en oublie sans doute. Cela n'est pas nouveau, hélas.

Les **CLIS 1** se remplissent cette année (à Matoury elles sont toutes à 12, à Cayenne-nord/Rémire à 13), puisque la MDPH laisse le feu vert à l'IAA (via les IEN) pour scolariser un enfant en CLIS sans notification à partir du moment où un dossier complet est déposé avec demande de CLIS, en espérant que l'équipe éducative ait fait le bon choix… Sur les sites isolés (peut-être ailleurs…) cela se faisait déjà, histoire de gagner des mois qui finissent par se compter en années scolaires.

Les **UPI** continuent d'afficher complet malgré les ouvertures de cette année, on déplore d'ailleurs que le nombre requis par les textes (10 élèves) soit largement dépassé dans les UPI tenues par des enseignants non expérimentés (13 dans les UPI de Mana !) Qui va aller régulièrement aider ces 2 collègues listes complémentaires alors que l'équipe ASH est encore moins fournie que l'an dernier ?

Les **AVS** : 62,5 postes, la plupart à temps partiel, c'est le quota pour la Guyane. Impossible de satisfaire toutes les demandes. Nous les remplaçons allègrement par des **EVS** (contrats aidés), non contingentés, nettement moins bien rémunérés, sans formation, sans condition de diplôme, pour des missions identiques et plus d'heures ! Missions peu claires, pour ces personnels précaires qui rendent possibles dans de nombreuses écoles la scolarisation d'élèves en situation de handicap.

Courage, on y arrivera peut-être, ensemble, pour le bien de **La SH** !

Fabienne Rochat

Réanimation pédagogique à Cayenne

Les animations se suivent et ne se ressemblent pas toujours à Cayenne Sud : la preuve en a été donnée lors de la première grand-messe réunissant les enseignants de cycles 1 et 2 un mercredi matin. Après un début d'animation monotone et soporifique (les élections américaines ayant eu lieu dans la nuit, nous somnolions en rêvant à un monde meilleur), nous voici soudainement réveillés par l'Inspectrice de Cayenne Sud, et ses débats philosophiques, chers à Freinet. Me revint alors en mémoire un de ses propos : « le centre de l'école n'est plus le maître mais l'enfant».

A l'heure actuelle et alors que le ministre de l'éducation ne cesse d'affirmer le principe de liberté pédagogique, la pédagogie Freinet a-t-elle encore sa place dans les nouveaux programmes ? Et l'enseignant adepte des journaux et des correspondances scolaires, des textes libres, ne risque-t'il pas d'être considéré comme révolutionnaire ?

Le mois dernier, un enseignant qui a écrit une lettre pour réfuter les nouveaux programmes a été sanctionné par sa hiérarchie ; un autre (bien plus méritant) a reçu une médaille pour avoir attaqué - entre autres - la méthode globale.

Ceci laisse perplexe et pose des interrogations sur l'avenir de notre liberté pédagogique, sur la primauté des fondamentaux à l'école et sur les conséquences des évaluations nationales sur les élèves et les enseignants.

Elisabeth Buée